

COMMUNE DE BRENTHONNE

Haute-Savoie

Date de convocation

25/10/2021

Date d'affichage

04/11/2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-et-un le deux novembre à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Brenthonne, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance publique ordinaire à la mairie de Brenthonne sous la
présidence de Monsieur Michel BURGNARD, Maire.

Présents : M. Michel BURGNARD, Maire, Mmes et M. Corine BONZI,
Jimmy BOULNOIS, Patrice COLLOUD, Didier CRETALLAZ, Claude GENOUD,
Barbara HELLAIN, Michel HORVATH, Nicolas ROTH, Anne-Lyse QUIBLIER,
Geneviève SECHAUD, Réjane SCHMITT, Lucien SEYMOUR, Marie-Claude
TROSSET.

Absents excusés : Mme Valérie CASTEL ayant donné pouvoir à M. Claude
GENOUD

A été désignée secrétaire de séance : Mme Marie-Claude TROSSET

Objet : MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2011-11-45 du 25/10/2011 fixant à 2% le taux de
la part communale de la taxe d'aménagement instaurée de plein droit sur le territoire de la
commune de Brenthonne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide de fixer sur l'ensemble du territoire de la commune le taux communal de
la taxe d'aménagement à 4 % à compter du 01/01/2022.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et année ci-dessus,

Ont signé le registre tous les membres présents

Le Maire
Michel BURGNARD



Certifié exécutoire compte tenu
de sa publication et de sa réception
en Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains le

le Maire